

Bachelier en marketing

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Séminaires professionnels			
Ancien Code	ECMK1B14AIP	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COMK1140		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Alexandre BALLONE (ballonea@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement est l'occasion pour les étudiants de :
 participer à des conférences, expérimentations, visites d'entreprises, ... dans le cadre de séminaires, et rencontrer les exigences en termes d'objectifs et de comportements et de se positionner par rapport à leurs pratiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'Unité d'Enseignement, l'étudiant sera capable de :
 Observer, prendre du recul, se faire un jugement, apprendre de nouvelles pratiques, méthodologies, outils, ...
 Agir de manière autonome dans la recherche des lieux de stage
 Faire preuve de ponctualité, d'intégration à l'équipe, d'attitude professionnelle vis-à-vis des personnes rencontrées
 Travailler en autonomie, en prenant des initiatives et faisant preuve de créativité
 Respecter les consignes et les échéances, les règles juridiques et administratives
 S'adapter à la terminologie et aux outils de la profession
 Tenir compte des avis et se remettre en question dans un souci d'amélioration.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECMK1B14AIPA Visites et interventions du monde professionnel

24 h / 2 C

Contenu

Exposés de conférenciers
 visites de salons professionnels

visites d'entreprises, d'infrastructures
recherches personnelles

Démarches d'apprentissage

séminaires et conférences portant sur l'entrepreneuriat et la créativité
mise en situation

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de "Question/Réponse" avant l'évaluation.

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnetED au regard de l'UE/AA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Interventions de conférenciers, projections vidéos, entreprises d'accueil, internet, presse, dossier d'étude de cas (entreprise industrielle fictive). Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposées sur la plate formes numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se base sur la **participation à des visites d'entreprises (Q1 et Q2)** et sur la rédaction individuelle d'un travail de synthèse. L'attitude professionnelle de l'étudiant lors de ces visites sera considérée dans l'évaluation.

L'étudiant pourra représenter son travail de synthèse en 2e session SI celui-ci a participé aux journées de visites d'entreprises prévues dans le cadre du cours au Q1 et au Q2.

En cas de non participation à l'une des journées de visites d'entreprise, l'activité d'apprentissage n'est **pas réorganisable en 2e session**, l'étudiant est donc ajourné à l'année académique suivante.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Etudiants diplômables en janvier:

L'AA n'est pas réorganisable en janvier.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Trv	100		
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des

différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).